

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Mardi 14 juin 2022	Le lundi vingt juin deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres :	<i>Etaient présents :</i>
<i>En exercice :</i> 23	MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine,
<i>Présents :</i> 20	CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David,
<i>Votants :</i> 22*	MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE
<i>Pour :</i> 22	GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène,
<small>*Pouvoir de N. Cadiou à S. Philip Et de A.H. Marc à H. Page</small>	BRAS Philippe, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas,
Délibération N° : 2022 06 01	MOAL Christophe, PHILIP Stéphane
	<i>Secrétaire de Séance :</i> Véronique BOULAIRE
	<i>Absents excusés :</i> Anne-Hélène MARC (pouvoir à Hélène PAGE), Mariannick JUDEAU, Nicolas CADIOU (pouvoir à Stéphane PHILIP)

Objet : Cession de la Maison de la Fontaine

Monsieur Gilbert Miossec, Maire

PROPOSE la cession de la vente de la parcelle cadastrée section AC N° 115 - sur laquelle est située la Maison de la Fontaine - au prix de 150.000 Euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

ACCEPTENT la vente de la parcelle cadastrée section AC N° 115 au prix de 150.000 Euros.

ACCEPTENT la prise en charge communale de tous frais relatifs à la vente revenant à la commune au titre de vendeur.

DONNENT pouvoir à Monsieur le Maire à cette fin en l'autorisant à signer tout document se rapportant à la cession avec l'étude notariale Judeau et toutes structures concernées par cette vente ; et d'en faire part aux membres du Conseil Municipal.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 20 juin 2022.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 21 juin 2022
Affiché en Mairie le mardi 21 juin 2022
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Mardi 14 juin 2022</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 20 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22</p> <p><small>*Pouvoir de N. Cadiou à S. Philip Et de A.H. Marc à H. Page</small></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2022 06 02</p>	<p>Le lundi vingt juin deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>Absents excusés :</i></u> Anne-Hélène MARC (pouvoir à Hélène PAGE), Mariannick JUDEAU, Nicolas CADIOU (pouvoir à Stéphane PHILIP)</p>
--	---

Objet : Travaux d'aménagement du centre-bourg

Monsieur Gilbert Miossec, Maire, Rapporteur de la Commission d'Appel d'Offres réunie mercredi 8 juin 2022

PRESENTE l'analyse des offres reçues pour les travaux d'aménagement du centre-bourg.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT de retenir les entreprises suivantes :

L'entreprise Eurovia Bretagne de Saint-Martin des Champs associée à l'entreprise Jardin Service de Plabennec pour le lot N° 1 « *terrassement-voirie-réseaux* »

L'entreprise Sparfel de Ploudaniel pour le lot N° 2 « *espaces verts-mobilier urbain* »

DONNENT pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et prendre toute décision se rapportant à cette opération.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 20 juin 2022.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 21 juin 2022
Affiché en Mairie le mardi 21 juin 2022
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Mardi 14 juin 2022</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 20 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22</p> <p><small>*Pouvoir de N. Cadiou à S. Philip Et de A.H. Marc à H. Page</small></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2022 06 03</p>	<p>Le lundi vingt juin deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>Absents excusés :</i></u> Anne-Hélène MARC (pouvoir à Hélène PAGE), Mariannick JUDEAU, Nicolas CADIOU (pouvoir à Stéphane PHILIP)</p>
--	---

Objet : Décision modificative N° 2 sur le budget annexe « Eau Potable – 61200 »

Monsieur David Le Scanf, Conseiller Municipal Délégué aux Finances

EXPOSE que le règlement des frais de participation de la commune de Plouvorn au Syndicat Mixte de Production et de Transport de l'Eau Potable sont du ressort de la commune de Plouvorn.

PROPOSE que la décision modificative suivante soit prise pour permettre le mandatement de cette dépense, en effectuant un vote de crédits supplémentaires en section de fonctionnement dans les deux sens dépenses et recettes

Décision modificative N° 2 avec vote de crédits supplémentaires - Budget Eau Potable - 61200	
Chapitre N° 011 "Charges à caractère général"	
605 "Achat d'Eau"	60 000,00
Chapitre N° 70 "Vente de produits fabriqués, prestations "	
7011 "Eau"	60 000,00

.../...

.../...

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT de prendre la décision modificative avec virement de crédits telle que présentée ci-dessus.

DECIDENT le règlement de la dépense sur le compte ci-dessus mentionné.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 20 juin 2022.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 21 juin 2022
Affiché en Mairie le mardi 21 juin 2022
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Mardi 14 juin 2022</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 20 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22</p> <p><small>*Pouvoir de Nicolas Cadiou à S. Philip Et de A.H. Marc à H. Page</small></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2022 06 04</p>	<p>Le lundi vingt juin deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>Absents excusés :</i></u> Anne-Hélène MARC (pouvoir à Hélène PAGE) , Mariannick JUDEAU, Nicolas CADIOU (pouvoir à Stéphane PHILIP)</p>
---	---

Objet : Assurances communales – période 2023 - 2026

Monsieur Grégory Bodériou, Adjoint au Maire

EXPOSE que les actuels contrats d'assurance arrivent à terme au 31 décembre 2022.
EXPOSE qu'une consultation a été lancée du 9 mars au 20 avril 2022.

PRESENTE les résultats de l'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT de retenir les entreprises suivantes sur les lots suivants :

<u>Lot 1</u> : « Dommages aux biens » :	Smacl de Niort
<u>Lot 2</u> « Responsabilité Civile » :	Smacl de Niort
<u>Lot 3</u> « Flotte Automobile » :	Groupama de Beaucouzé
<u>Lot 4</u> « Protection Juridique » :	Smacl de Niort
<u>Lot 5</u> « Plaisance » :	Smacl de Niort

DONNENT pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les marchés correspondants et tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 20 juin 2022.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 21 juin 2022
Affiché en Mairie le mardi 21 juin 2022
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Mardi 14 juin 2022</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 20 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22</p> <p><small>* de Nicolas Cadiou à Stéphane Philip Et de A.H. Marc à H. Page</small></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2022 06 05</p>	<p>Le lundi vingt juin deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u>Absents excusés :</u> Anne-Hélène MARC (pouvoir à Hélène PAGE) , Mariannick JUDEAU, Nicolas CADIOU (pouvoir à Stéphane PHILIP)</p>
--	---

Objet : Eclairage public : Schéma Directeur d'aménagement lumière

Madame Pascale Moigne, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur de la Commission « Urbanisme-Environnement-Développement durable »

PRESENTE aux membres du Conseil Municipal le projet de schéma directeur d'aménagement lumière.

Dans le cadre de la réalisation du schéma, une convention doit être signée entre le SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère) et la commune de Plouvorn afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux concernés.

PRECISE que l'estimation des dépenses se monte à 4.875 €.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 4 387,50 €.
- Financement de la commune : 487,50 €.

.../...

.../...

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTENT le projet de réalisation du Schéma Directeur d'aménagement lumière.

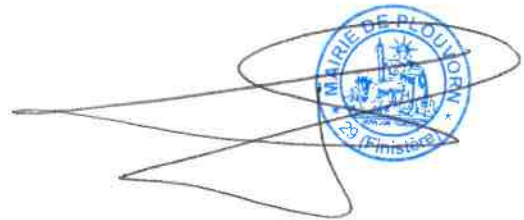
ACCEPTENT le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 487,50 €.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 20 juin 2022.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 21 juin 2022
Affiché en Mairie le mardi 21 juin 2022
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*



Le compte-rendu du **Conseil du jeudi 19 mai 2022** est approuvé avec 5 votes contre, les membres de la liste Plouvorn Autrement pour tous.

Aménagement du centre-bourg

Les élus décident l'attribution des deux lots de la consultation portant sur les travaux d'aménagement du bourg, à savoir :

Lot N° 1 : « *terrassement-voirie-réseaux* » attribué au groupement Eurovia Bretagne de Morlaix- Jardin Service de Plabennec mieux-disant pour 753.230,23 €.H.T.

Lot N° 2 : « *espaces verts-mobilier urbain* », attribué à l'entreprise Sparfel de Ploudaniel mieux-disant pour 64.740,08 €.H.T.

Maison de la Fontaine

La vente de la Maison de la Fontaine située au 16bis, rue du Capitaine de Menou, est actée au prix de 150.000 Euros.

Finances Communales

La décision modificative N° 2 est décidée sur le budget annexe Eau Potable avec vote de 60.000 Euros de crédits supplémentaire pour le règlement de la participation de la collectivité au Syndicat de l'Horn

Contrat d'assurance

Suite à la consultation lancée du 9 mars au 20 avril 2022, le renouvellement des contrats d'assurance du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 est effectué comme suit :

Lot 1 : « *Dommages aux biens* » : Smacl de Niort

Lot 2 « *Responsabilité Civile* » : Smacl de Niort

Lot 3 « *Flotte Automobile* » : Groupama de Beaucouzé

Lot 4 « *Protection Juridique* » : Smacl de Niort

Lot 5 « *Plaisance* » : Smacl de Niort

Eclairage public

Dans le cadre de la réalisation du schéma directeur d'éclairage public, une convention doit être signée entre le SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère) et la commune de Plouvorn afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF, de 488 Euros sur les 4.875 Euros de cout de l'opération.

Le Dispositif Argent de Poche est reconduit cet été 2022 pour des missions de trois heures, rémunérées à hauteur de 20 Euros.

Mme Stéphanie Rolland est embauchée au 1^{er} septembre 2022 à la Mairie pour gérer les activités des ressources humaines, de l'urbanisme, des élections.

Prochain Conseil Municipal : lundi 18 juillet 2022 – 19 h 30 en Mairie



Plouvorn, le mardi 14 juin 2022

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter :

Lundi 20 juin 2022, à 19 h 30 en Mairie

Ordre du jour :

1. Proposition d'approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil du jeudi 19 mai 2022
2. Travaux d'aménagement du centre-bourg
Attribution des lots du marché
3. Vente de la Maison de la Fontaine
Coût de la vente
4. Finances communales
Décision modificative N° 2 sur le budget annexe Eau Potable
5. Assurances communales 2023-2026
Attribution des lots du marché
6. Eclairage public
Adoption du schéma directeur

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN



P.J. : Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 19 mai 2022
Rapport d'analyse des offres des travaux du centre-bourg et des assurances communales